



FRANCE

La formation des agents publics à la laïcité à l'étude

Un rapport préconise que les futures recrues suivent un module avant leur titularisation

Un rapport, remis mardi 18 mai au gouvernement, propose un plan d'action pour former tous les agents publics à la laïcité d'ici à 2024, alors que seuls 15 % d'entre eux le sont déjà. Il esquisse ce que pourrait être un tronc commun des formations destinées aux 5,5 millions d'agents de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur hospitalier. Pour assurer son succès, il suggère que l'obligation de formation à la laïcité soit « *pleinement intégrée et valorisée dans la progression de carrière de l'agent public au titre des fondamentaux à maîtriser* ».

Ce rapport est le fruit d'une mission confiée le 1^{er} février à Isabelle de Mecquenem – membre du conseil des « sages » de la laïcité établi par Jean-Michel Blanquer au ministère de l'éducation – et au préfet Pierre Besnard, par Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publiques, et Marlène Schiappa, ministre déléguée à la citoyenneté. Un autre rapport, centré spécifiquement sur l'éducation nationale, sera remis dans les jours qui viennent à M. Blanquer par Jean-Pierre Obin, ancien inspecteur général de l'éducation nationale.

Nouvel élément dans le paysage quelque peu confus des initiatives gouvernementales concernant la laïcité, le rapport remis mardi est la conséquence d'un amendement au projet de loi confortant le respect des principes de

la République, qui rend obligatoire la formation à la laïcité des

agents publics. Sa remise officielle a toutefois été retardée par l'annonce inattendue, le 18 avril, de l'organisation d'« *états généraux de la laïcité* » par Marlène Schiappa.

« Rattraper le retard »

Les deux auteurs jugent « *relative-ment correcte* » la connaissance qu'ont les agents des règles s'appliquant dans la fonction publique en dépit de « *quelques lacunes* ». Mais ils parlent aussi d'« *illusion de maîtrise par imprégnation* », constatant que 70 % des répondants à un sondage ont déclaré « *ne pas avoir besoin de formation à la laïcité* ». Aussi insistent-ils sur l'importance de travailler sur « *l'acceptabilité* » de la formation, eu égard aux « *polémiques véhé-mentes qui clivent l'opinion* ».

Concernant la formation initiale, ils plaident pour que les agents nouvellement recrutés, qu'ils aient ou non fréquenté une école de la fonction publique, suivent obligatoirement un module avant leur titularisation. Quant aux contractuels, ils devraient être formés dans la première année de leur contrat. Reste à « *rattraper le retard* » d'ici trois ans en formant également les agents en poste. Les auteurs font observer que la généralisation des formations ne sera « *pas sans conséquence budgétaire* ». ■

CÉCILE CHAMBRAUD

